



NORMANDIE
ASSOCIATION D'AIDE AUX
INSUFFISANTS RÉNAUX

Tourlaville le 4 avril 2016. Revu en bureau le 7 avril, adopté au conseil du 28 avril.

Ce règlement complète les statuts approuvés en Assemblée Générale constitutive du 13 mars 2016 à LISIEUX.

Définition et champ d'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur de la FNAIR Normandie complète les statuts. Il est rédigé par le bureau, voté en conseil d'administration, il est subordonné aux statuts.

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres actifs de la FNAIR Normandie.

La répartition des tâches entre les membres du bureau n'exclut pas une assistance mutuelle des membres entre eux afin de faire face à des surcharges, indisponibilités ou difficultés.

Les membres élus ayant la signature du compte bancaire, ne peuvent signer de chèque émis à leur nom.

Un membre démissionnaire d'un poste électif, bureau ou CA ne peut être à nouveau élu qu'après une période de 2 ans.

Les deux membres d'un couple, d'une même fratrie ou famille peuvent être adhérents de l'association mais ne peuvent être élus ensemble au sein du bureau ou du conseil d'administration.

Il est prévu un remboursement des frais kilométriques effectués pour l'association dans le cadre de missions et de représentant ou pour répondre à une convocation de réunion, néanmoins il est proposé aux administrateurs assujettis à l'impôt sur le revenu, d'abandonner le paiement direct de ceux-ci et de faire chaque fin d'année un récapitulatif de leurs déplacements et il leur sera remis un bon de déduction fiscale équivalent au tarif en vigueur.

Tarif unique entre le remboursement direct et la déduction fiscale de base.

Il est fixé à la date d'adoption de cette version du règlement intérieur à 0,32€ du kilomètre. Les péages autoroutiers sont pris en charge également sur justificatifs.

Validité de la cotisation. Les nouvelles cotisations payées après le 1^{er} octobre, sont prises en compte pour l'année suivante.

Les dons sont enregistrés pour l'année en cours

Les kilomètres de déplacement pour ce rendre à une Assemblée FNAIR Normandie ne sont pas pris en charge.

Toute nouvelle adhésion fait l'objet d'un courrier de bienvenue avec l'envoi des revues FNAIR manquantes correspondantes, du guide social et une carte de visite envoyés par le président du département concerné.

Chaque président dispose d'un crédit de dépense, pré autorisation de 150€, qu'il justifie avec les factures lors de sa demande de remboursement.

Les comptes rendu de réunion de bureau sont envoyés à tous les membres du Conseil d'Administration.

Adopté au CA du 28 avril 2016